



Bruxelles, le 26.5.2016
COM(2016) 301 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

à la

Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL

**modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du
tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels**

ANNEXE I

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 1512 19 10	10	Huile de carthame raffinée (Safloröl, CAS RN 8001-23-8), destinée à la fabrication: <hr/> — d'acide linoléique conjugué de la position 3823 ou — d'ester éthylique ou méthylique d'acide linoléique de la position 2916 <hr/> ⁽¹⁾	0 %	-	31.12.2020
* ex 2008 99 91	20	Châtaignes d'eau chinoises (<i>Eleocharis dulcis</i> ou <i>Eleocharis tuberosa</i>) pelées, lavées, blanchies, réfrigérées et surgelées individuellement, servant à la fabrication de produits de l'industrie alimentaire destinés à subir un traitement autre que le simple reconditionnement <hr/> ⁽²⁾⁽¹⁾	0 % ⁽³⁾	-	31.12.2020
* ex 2009 89 99	96	Eau de coco <hr/> — non fermentée, — sans addition d'alcool ou de sucre et — en emballages immédiats d'un contenu égal ou supérieur à 50 litres <hr/> ⁽²⁾	0 %	-	31.12.2016
* ex 2106 10 20	30	Préparation à base d'isolat de protéines de soja, contenant en poids 6,6 % ou plus de phosphate de calcium, mais pas plus de 8,6 %	0 %	-	31.12.2018
* ex 2805 19 90	20	Lithium (métal) de pureté égale ou supérieure à 98,8 % en poids (CAS RN 7439-93-2)	0 %	-	31.12.2017
ex 2811 22 00	70	Dioxyde de silicium amorphe, calciné (CAS RN 60676-86-0), <hr/> — sous forme de poudre — d'une pureté égale ou supérieure à 99,7 % en poids — d'une granulométrie médiane de 0,7 µm ou plus, mais n'excédant pas 2,1 µm — dans lequel 70 % des particules ont un diamètre n'excédant pas 3 µm <hr/>	0 %	-	31.12.2020
ex 2818 30 00	20	Hydroxyde d'aluminium (CAS RN 21645-51-2)	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		— sous forme de poudre — d'une pureté égale ou supérieure à 99,5 % en poids — ayant un point de décomposition égal ou supérieur à 263°C — d'une taille de grains de 4 µm (± 1 µm) — d'une teneur totale en Na ₂ O inférieure ou égale à 0,06 % du poids			
ex 2825 50 00	30	Oxyde de cuivre (II) (CAS RN 1317-38-0) dont la taille des particules n'excède pas 100nm	0 %	-	31.12.2020
*ex 2836 99 17	30	Carbonate basique de zirconium (IV) (CAS RN 57219-64-4 ou 37356-18-6) d'une pureté de 96 % en poids ou plus	0 %	-	31.12.2018
*ex 2903 39 29	10	1H-Perfluorohexane (CAS RN 355-37-3)	0 %	-	31.12.2018
ex 2906 29 00	40	2-Bromo-5-iodo-benzène-méthanol (CAS RN 946525-30-0)	0 %	-	31.12.2020
ex 2908 19 00	40	3,4,5-Trifluorophénol (CAS RN 99627-05-1)	0 %	-	31.12.2020
ex 2908 19 00	50	4-Fluorophénol (CAS RN 371-41-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2909 30 90	50	1-Ethoxy-2,3-difluorobenzène (CAS RN 121219-07-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 2909 30 90	60	1-Butoxy-2,3-difluorobenzène (CAS RN 136239-66-2)	0 %	-	31.12.2020
ex 2909 49 80	10	1-Propoxypropan-2-ol (CAS RN 1569-01-3)	0 %	-	31.12.2020
ex 2911 00 00	10	Ethoxy-2,2-difluoroéthanol (CAS RN 148992-43-2)	0 %	-	31.12.2020
ex 2914 50 00	75	7-Hydroxy-3,4-dihydro-1(2H)-naphthalénone (CAS RN 22009-38-7)	0 %	-	31.12.2020
ex 2915 90 70	65	Acide 2-éthyl-2-méthyl butanoïque (CAS RN 19889-37-3)	0 %	-	31.12.2020
ex 2916 14 00	30	Méthacrylate d'allyle (CAS RN 96-05-9) et ses isomères, d'une pureté de 98 % en poids ou plus et contenant au moins: — 0,01 % ou plus, mais n'excédant pas 0,02 % d'alcool allylique	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		(CAS RN 107-18-6), — 0,01 % ou plus, mais n'excédant pas 0,1 % d'acide méthacrylique (CAS RN 79-41-4), et — 0,5 % ou plus, mais n'excédant pas 1 % de 4-méthoxyphénol (CAS RN 150-76-5)			
		(1)			
*ex 2916 39 90	20	Chlorure de 3,5-dichlorobenzoyl (CAS RN 2905-62-6)	0 %	-	31.12.2018
ex 2916 39 90	41	Chlorure de 4-bromo-2,6-difluorobenzoyl (CAS RN 497181-19-8)	0 %	-	31.12.2020
ex 2916 39 90	51	Acide 3-chloro-2-fluorobenzoïque (CAS RN 161957-55-7)	0 %	-	31.12.2020
ex 2916 39 90	61	Acide 2-phénylbutyrique (CAS RN 90-27-7)	0 %	-	31.12.2020
ex 2917 39 95	25	Anhydride naphthalène-1,8-dicarboxylique (CAS RN 81-84-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2917 39 95	35	2-Nitrotéréphtalate de 1-méthyle (CAS RN 35092-89-8)	0 %	-	31.12.2020
ex 2918 99 90	13	Chlorure de 3-méthoxy-2-méthylbenzoyl (CAS RN 24487-91-0)	0 %	-	31.12.2020
ex 2918 99 90	18	2-Hydroxy-2-(4-phénoxyphényl)propanoate d'éthyle (CAS RN 132584-17-9)	0 %	-	31.12.2020
ex 2921 49 00	60	2,6-Diisopropylaniline (CAS RN 24544-04-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2922 19 85	35	2-[2-(Diméthylamino)éthoxy]éthanol (CAS RN 1704-62-7)	0 %	-	31.12.2020
*ex 2922 29 00	63	Acéclonifène (ISO) (CAS RN 74070-46-5) d'une pureté en poids de 97 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2922 39 00	25	Chlorhydrate de 3-(diméthylamino)-1-(1-naphthalényl)-1-propanone (CAS RN 5409-58-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2922 39 00	35	5-Chloro-2-(méthylamino)benzophénone (CAS RN 1022-13-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2922 49 85	30	Solution aqueuse contenant 40 % en poids ou plus de méthylaminoacétate de	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		sodium (CAS RN 4316-73-8)			
ex 2924 29 98	61	(S)-2-(((1R,2R)-2-allylcyclopropoxy)carbonylamino)-3,3-diméthylbutanoate de (S)-1-phényléthanamine (CUS 0143288-8)	0 %	-	31.12.2020
ex 2924 29 98	62	2-Chlorobenzamide (CAS RN 609-66-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2924 29 98	64	N-(3',4'-dichloro-5-fluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-acétamide (CAS RN 877179-03-8)	0 %	-	31.12.2020
ex 2926 90 95	14	Acidecyanoacétique (CAS RN 372-09-8)	0 %	-	31.12.2020
ex 2926 90 95	17	Cyperméthrine (ISO) et ses stéréo-isomères (CAS RN 52315-07-8), d'une pureté de 90 % en poids ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2928 00 90	23	Métobromuron (ISO) (CAS RN 3060-89-7) d'une pureté en poids de 98 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2930 90 99	19	N-(2-méthylsulfinyl-1,1-diméthyl-éthyle)-N'-(2-méthyl-4-[1,2,2,2-tétrafluoro-1-(trifluorométhyl)éthyle]phényl)phthalamide (CAS RN 371771-07-2)	0 %	-	31.12.2020
ex 2930 90 99	22	Tembotrione (ISO) (CAS RN 335104-84-2) d'une pureté en poids de 94,5 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2930 90 99	26	Folpet (ISO) (CAS RN 133-07-3) d'une pureté en poids de 97,5 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2931 90 80	60	Acide 4-chloro-2-fluoro-3-méthoxyphénylboronique (CAS RN 944129-07-1)	0 %	-	31.12.2020
ex 2931 90 80	63	Chloroéthényldiméthylsilane (CAS RN 1719-58-0)	0 %	-	31.12.2020
ex 2931 90 80	65	Hexafluorophosphate de bis(4-tert-butylphényl)iodonium (CAS RN 61358-25-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 2931 90 80	67	Dioléate de diméthyl étain (CAS RN 3865-34-7)	0 %	-	31.12.2020
ex 2931 90 80	70	Acide (4-propylphényl)boronique (CAS RN 134150-01-9)	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 2932 19 00	20	Tétrahydrofuranne-borane (CAS RN 14044-65-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 2932 99 00	65	4,4-diméthyl-3,5,8-trioxabicyclo[5,1,0]octane (CAS RN 57280-22-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 21 00	55	Chlorhydrate de-1-aminohydantoïne (CAS RN 2827-56-7)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 29 90	65	(S)-2-(5-bromo-1H-imidazol-2-yl)pyrrolidine-1-carboxylate de tert-butyle (CAS RN 1007882-59-8)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 39 99	13	(1S, 3S, 4R)-2-[(1R)-1-phényléthyle]-2-azabicyclo [2.2.1] hept-5-ène-3-carboxylate de méthyle (CAS RN 130194-96-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 39 99	14	Chlorhydrate de N,4-diméthyl-1-(phénylméthyl)-3-pipéridinamide (2 :1) (CAS RN 1228879-37-5)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 39 99	16	Dichlorhydrate de (2S,5R)-5-[(benzyloxy)amino]piperidine-2-carboxylate de méthyle (CAS RN 1501976-34-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 39 99	17	3,5-Diméthylpyridine (CAS RN 591-22-0)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 39 99	19	Nicotinate de méthyle (DCIM) (CAS RN 93-60-7)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 39 99	23	2-Chloro-3-cyanopyridine (CAS RN 6602-54-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 39 99	26	Dichlorhydrate de 2-[4-(hydrazinylméthyl)phényl]pyridine (CAS RN 1802485-62-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 49 10	50	Acide 1-cyclopropyl-6,7,8-trifluoro-1,4-dihydro-4-oxo-3-quinoléinecarboxylique (CAS RN 94695-52-0)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 59 95	18	1-Méthyl-3-phénylpipérazine (CAS RN 5271-27-2)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 59 95	21	N-(2-oxo-1,2-dihydropyrimidin-4-yl)benzamide (CAS RN 26661-13-2)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 69 80	13	Métribuzine (ISO) (CAS RN 21087-64-9) d'une pureté en poids de 93 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 69 80	17	Benzoguanamine (CAS RN 91-76-9)	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 2933 99 80	16	Pyridate (ISO) (CAS RN 55512-33-9) d'une pureté en poids de 90 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 99 80	17	Carfentrazone-éthyl (ISO) (CAS RN 128639-02-1) d'une pureté en poids de 93 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 99 80	21	Hexafluorophosphate(V) de 1-[bis(diméthylamino)méthylène]-1H-[1,2,3]triazolo[4,5-b]pyridinium 3-oxyde (CAS RN 148893-10-1)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 99 80	26	(2 <i>S</i> ,3 <i>S</i> ,4 <i>R</i>)-Méthyl 4-(3-(1,1-difluorobut-3-ényl)-7-méthoxyquinoxalin-2-yloxy)-3-éthylpyrrolidine-2-carboxylate 4-méthylbenzènesulfonate (CUS 0143289-9)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 99 80	29	3-[3-(4-Fluorophényl)-1-(1-méthyléthyl)-1H-indol-2-yl]-(E)-2-propéнал (CAS RN 93957-50-7)	0 %	-	31.12.2020
ex 2933 99 80	31	Triadimérol (ISO) (CAS RN 55219-65-3) d'une pureté en poids de 97 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2934 99 90	36	Oxadiazon (ISO) (CAS RN 19666-30-9) d'une pureté en poids de 95 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2934 99 90	38	Clomazone (ISO) (CAS RN 81777-89-1) d'une pureté en poids de 96 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2934 99 90	39	4-(Oxiran-2-ylméthoxy)-9H-carbazole (CAS RN 51997-51-4)	0 %	-	31.12.2020
ex 2934 99 90	41	11-[4-(2-Chloro-éthyl)-1-pipérazinyl]dibenzo(b,f) (1,4)thiazépine (CAS RN 352232-17-8)	0 %	-	31.12.2020
ex 2934 99 90	42	1-(Morpholin-4-yl)prop-2-én-1-one (CAS RN 5117-12-4)	0 %	-	31.12.2019
ex 2934 99 90	44	Propiconazole (ISO) (CAS RN 60207-90-1) d'une pureté en poids de 92 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 2935 00 90	52	Chlorhydrate de (1 <i>R</i> ,2 <i>R</i>)-1-amino-2-(difluorométhyl)-N-(1-méthylcyclopropylsulfonyl) cyclopropanecarboxamide (CUS 0143290-2) (4)	0 %	-	31.12.2020
ex 2935 00 90	54	Propoxycarbazone de sodium (ISO) (CAS RN 181274-15-7) d'une pureté en	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		poids de 95 % ou plus			
ex 2935 00 90	56	N-(p-Toluènesulfonyl)-N'-(3-(p-toluènesulfonyloxy)phényl)urée (CAS RN 232938-43-1)	0 %	-	31.12.2020
ex 2935 00 90	57	N-{2-[(phénylcarbamoyl)amino]phényl}benzènesulfonamide (CAS RN 215917-77-4)	0 %	-	31.12.2020
ex 2935 00 90	58	1-Méthylcyclopropane-1-sulfonamide (CAS RN 669008-26-8)	0 %	-	31.12.2020
* ex 2935 00 90	59	Flazasulfuron (ISO) (CAS RN 104040-78-0) d'une pureté en poids de 94 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
* ex 3201 90 90	40	Produit de réaction à base d'extraits d'Acacia mearnsii, de chlorure d'ammonium et de formaldéhyde (CAS RN 85029-52-3)	0 %	-	31.12.2020
ex 3202 90 00	10				
ex 3204 17 00	16	Colorant C.I. Pigment Red 49 :2 (CAS RN 1103-39-5) et préparations à base de ce pigment, dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 49 :2 est supérieure ou égale à 60 % en poids	0 %	-	31.12.2020
* ex 3212 10 00	10	Feuilles métallisées:	0 %	-	31.12.2019
ex 7607 20 90	30	— comprenant au moins huit couches d'aluminium (CAS RN 7429-90-5) d'une pureté de 99,8 % ou plus,			
ex 7616 99 90	25	— présentant une densité optique maximale de 3,0 par couche d'aluminium, — dont chaque couche d'aluminium est séparée par une couche de résine, — sur une pellicule de support en PET et — sur des rouleaux d'une longueur maximale de 50 000 mètres			
ex 3507 90 90	20	Créatine amidinohydrolase (CAS RN 37340-58-2)	0 %	-	31.12.2020
* ex 3701 30 00	30	Plaque pour l'impression en relief, du type utilisé pour l'impression sur papier journal, constituée d'un support métallique enduit d'une couche de photopolymère d'une épaisseur de 0,15 mm ou plus mais n'excédant pas	0 %	-	31.12.2018

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		0,8 mm, non recouverte d'une feuille de protection amovible, d'une épaisseur totale n'excédant pas 1 mm			
ex 3802 10 00	10	Mélange de charbon actif et de polyéthylène, sous forme de poudre	0 %	-	31.12.2020
ex 3808 92 30	10	Mancozèbe (ISO) (CAS RN 8018-01-7) importés en emballages immédiats d'un contenu net de 500 kg ou plus (2)	0 %	-	31.12.2020
ex 3811 21 00	12	Agent de dispersion contenant: — des esters d'acide succinique polyisobutylénique et de pentaérythritol (CAS RN 103650-95-9) — plus de 35 % mais pas plus de 55 % en poids d'huiles minérales et — dont la teneur en chlore n'excède pas 0,05 % en poids, destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)	0 %	-	31.12.2020
ex 3811 21 00	14	Agent de dispersion: — contenant du succinimide de polyisobutylène dérivé des produits de la réaction de polyamines de polyéthylène avec de l'anhydride succinique polyisobutylénique (CAS RN 147880-09-9), — contenant plus de 35 % mais pas plus de 55 % en poids d'huiles minérales, — dont la teneur en chlore n'excède pas 0,05 % en poids, — présentant un indice de basicité totale inférieur à 15, destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)	0 %	-	31.12.2020
ex 3811 21 00	16	Détergent contenant: — un sel de calcium d'alkylphénol beta-aminocarbonylé (produit de réaction base de Mannich d'alkylphénol) — plus de 40 % mais pas plus de 60 % en poids d'huiles minérales et	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		— présentant un indice de basicité totale supérieur à 120 destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)			
ex 3811 21 00	18	Détergent contenant: — des alkyltoluenesulfonates de calcium à longue chaîne, — plus de 30 % mais pas plus de 50 % en poids d'huiles minérales et — présentant un indice de basicité totale supérieur à 310 et inférieur à 340 destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)	0 %	-	31.12.2020
ex 3824 90 92	21	Solution de 2-chloro- 5-(chlorométhyl)pyridine (CAS RN 70258-18-3) dans le toluène	0 %	-	31.12.2020
ex 3824 90 92	22	Solution aqueuse, contenant en poids — 38 % ou plus mais pas plus de 42 % de 2-(3-Chlor-5-(trifluorométhyl)pyridin-2-yl)éthanamine (CAS RN 658066-44-5) — 21 % ou plus mais pas plus de 25 % d'acide sulfurique (CAS RN 7664-93-9) et — 1 % ou plus mais pas plus de 2,9 % de méthanol (CAS RN 67-56-1)	0 %	-	31.12.2020
ex 3824 90 92	23	Complexes phosphatobutyliques de titane(IV), d'éthanol et de propane-2-ol (CAS RN 109037-78-7), dissous dans l'éthanol et le propan-2-ol	0 %	-	31.12.2020
*ex 3901 10 10	40	Polyéthylène basse densité linéaire (PEBDL) (CAS RN 9002-88-4) sous forme de poudre, présentant les caractéristiques suivantes: — une teneur en poids de comonomères n'excédant pas 5 %, — un indice de fluidité à chaud de 15 g/10 min. ou plus mais n'excédant pas 60 g/10 min. et, — une masse volumique de 0,922 g/cm ³ ou plus mais n'excédant pas 0,928 g/cm ³	0 %	m ³	31.12.2018
ex 3901 90 90	53	Copolymère d'éthylène et d'acide acrylique (CAS RN 9010-77-9) avec	0 %	m ³	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 3901 90 90	57	<p>— une teneur en acide acrylique de 18,5 % ou plus mais pas plus de 49,5 % en poids (ASTM D 4094) et</p> <p>— un indice de fluidité à chaud à 14 g/10min (indice de fluidité à chaud 125 °C/2,16 kg, ASTM D 1238) ou plus</p> <hr/> <p>Polyéthylène basse densité linéaire à base d'octène (LLDPE), sous forme de granulés, utilisé dans la coextrusion de films d'emballage alimentaire souple, et présentant les caractéristiques suivantes:</p> <hr/> <p>— 10 % ou plus, mais n'excédant pas 20 % en poids d'octène,</p> <p>— un indice de fluidité à chaud de 9,0 ou plus, mais n'excédant pas 10,0 (conformément à la norme ASTM D 1238 10.0/2.16),</p> <p>— un indice de fusion (190 °C/2,16 kg) de 0,4 g/10 min. ou plus, mais n'excédant pas 0,6 g/10 min.,</p> <p>— une masse volumique (ASTM D4703) de 0,909 g/cm³ ou plus, mais n'excédant pas 0,913 g/cm³,</p> <p>— une surface de gel ne dépassant pas 20 mm² par 24,6 cm³, et</p> <p>— une teneur en antioxydants n'excédant pas 240 ppm</p> <hr/>	0 %	m ³	31.12.2020
ex 3901 90 90	63	<p>Polyéthylène basse densité linéaire (LLDPE) à base d'octène, fabriqué par une méthode de catalyse Ziegler-Natta, sous forme de granulés, et présentant les caractéristiques suivantes:</p> <hr/> <p>— plus de 10 % mais n'excédant pas 20 % en poids de copolymère,</p> <p>— un indice de fluidité à chaud (MFR 190° C/2,16 kg) de 0,7 g /10 min. mais n'excédant pas 0,9 g /10 min., et</p> <p>— une masse volumique (ASTM D4703) de 0,911 g/cm³ ou plus, mais n'excédant pas 0,913 g/cm³</p> <hr/> <p>utilisé pour la coextrusion de films pour emballages alimentaires souples</p> <p>(1)</p> <hr/>	0 %	m ³	31.12.2020
* ex 3901 90 90	65	<p>Polyéthylène basse densité linéaire (PEBDL) (CAS RN 9002-88-4), sous forme de poudre, présentant les caractéristiques suivantes:</p> <hr/> <p>— une teneur en poids de comonomères supérieure à 5 % mais n'excédant pas 8 %,</p> <p>— un indice de fluidité à chaud de 15 g/10 min. ou plus mais n'excédant pas 60 g/10 min. et,</p> <p>— une masse volumique de 0,922 g/cm³ ou plus mais n'excédant pas</p> <hr/>	0 %	m ³	31.12.2018

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		0,928 g/cm ³			
*ex 3901 90 90	67	Copolymère fabriqué exclusivement à partir de monomères d'éthylène et d'acide méthacrylique, dont la teneur en poids d'acide méthacrylique est de 11 % ou plus	0 %	-	31.12.2020
ex 3903 90 90	46	Copolymère sous forme de granules ayant une teneur en poids de: — 74 % (± 4 %) de styrène, — 24 % (± 2 %) d'acrylate de n-butyle et — 0,01 % ou plus mais pas plus de 2 % d'acide méthacrylique	0 %	m ³	31.12.2020
ex 3903 90 90	70	Copolymère sous forme de granules ayant une teneur en poids de: — 75 % (± 7 %) de styrène et — 25 % (± 7 %) de méthacrylate de méthyle	0 %	m ³	31.12.2020
ex 3907 10 00	10	Mélange de copolymère oxirane-trioxane et de polytétrafluoroéthylène	0 %	-	31.12.2020
ex 3907 10 00	20	Polyoxyméthylène avec des extrémités acétyle, contenant du polydiméthylsiloxane et des fibres d'un copolymère d'acide téréphthaliq ue et de 1,4-phénylènediamine	0 %	-	31.12.2020
ex 3907 30 00	15	Résine époxyde, sans halogène, — présentant une teneur en phosphore supérieure à 2 % en poids du contenu solide, aggloméré par un liant chimique dans la résine époxyde, — présentant une teneur en chlorure hydrolysable nulle ou inférieure à 300 ppm et — contenant un solvant, destinée à être utilisée dans la fabrication de feuilles ou rouleaux préimprégnés utilisés pour la production de circuits imprimés (1)	0 %	-	31.12.2020
ex 3907 30 00	25	Résine époxyde — contenant, en poids, 21 % ou plus de brome — présentant une teneur en chlorure hydrolysable nulle ou inférieure à 500 ppm et	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		— contenant un solvant			
*ex 3907 40 00	35	α -Phénoxycarbonyl- ω -phénoxy poly[oxy(2,6-dibromo-1,4-phénylène) isopropylidène(3,5-dibromo-1,4-phénylène)oxycarbonyl](CAS RN 94334-64-2)	0 %	-	31.12.2018
ex 3910 00 00	15	Diméthylsiloxane, méthylsiloxane (oxyde de propylène(polypropylène)) à terminaisons triméthylsiloxy (CAS RN 68957-00-6)	0 %	-	31.12.2020
ex 3919 10 80	63	Feuille réfléchissante consistant en — une couche de résine acrylique présentant des marques de sécurité contre la contrefaçon, l'altération ou la substitution de données ou la duplication, ou une marque officielle pour un usage déterminé, — une couche de résine acrylique ayant intégré des billes de verre, — une couche de résine acrylique durcie par un agent de réticulation en mélamine, — une couche métallique, — un adhésif acrylique et — une pellicule de protection	0 %	-	31.12.2020
*ex 3919 10 80	73	Feuille réfléchissante autoadhésive, découpée ou non en morceaux:	0 %	-	31.12.2018
ex 3919 90 00	50	— présentant ou non un filigrane, — avec ou sans couche de ruban adhésif sur un côté, — la feuille réfléchissante consiste en — une couche de polymère acrylique ou vinylique, — une couche de polyméthacrylate de méthyle ou de polycarbonate contenant des microprismes, — une couche de métallisation — une couche adhésive, et — une feuille détachable — comportant ou non une couche supplémentaire de polyester			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 3919 90 00	52	Ruban de polyoléfine blanc consistant successivement en: — une couche adhésive à base de caoutchouc synthétique d'une épaisseur de 8 µm ou plus mais n'excédant pas 17 µm, — une couche de polyoléfine d'une épaisseur de 28 µm ou plus mais n'excédant pas 40 µm et — une couche détachable exempte de silicone d'une épaisseur de moins de 1 µm	0 %	-	31.12.2020
* ex 3919 90 00	54	Film de poly(chlorure de vinyle) présentant ou non une face recouverte d'une couche de polymère et présentant — une couche adhésive acrylique d'une force adhésive égale ou supérieure à 70 N/m ou plus, réduite ou non en cas d'irradiation, — une épaisseur totale au moins égale à 78 µm sans la pellicule de protection — une pellicule de protection équipée ou non de sphères aplaties et estampée sur un côté	0 %	-	31.12.2019
* ex 3920 20 29	60	Film orienté monoaxialement, d'une épaisseur totale n'excédant pas 75µm, composé de trois ou quatre couches, chaque couche contenant un mélange de polypropylène et de polyéthylène, avec une couche centrale contenant ou non du dioxyde de titane, ayant: — une résistance à la traction dans le sens machine de 120 MPa ou plus mais n'excédant pas 270 MPa et — une résistance à la traction dans le sens transverse de 10 MPa ou plus mais n'excédant pas 40 MPa selon les méthodes d'analyse ASTM D882/ISO 527-3	0 %	-	31.12.2018
* ex 3920 20 29	70	Feuille orientée monoaxialement, constituée de trois couches, chaque couche étant constituée d'un mélange de polypropylène et d'un copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle, avec une couche centrale contenant ou non du dioxyde de titane, ayant: — une épaisseur de 55 µm ou plus mais n'excédant pas 97 µm, — un module d'élasticité dans le sens machine de 0,30 GPa ou plus mais n'excédant pas 1,45 GPa et — un module d'élasticité dans le sens transverse de 0,20 GPa ou plus mais n'excédant pas 0,70 GPa	0 %	-	31.12.2019
* ex 3920 99 59	65	Feuille d'un copolymère d'alcool vinylique, soluble dans l'eau froide, d'une épaisseur de 34 µm ou plus mais n'excédant pas 90 µm, d'une résistance à la	0 %	-	31.12.2018

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 3921 19 00	40	<p>rupture par traction de 20 MPa ou plus mais n'excédant pas 55 Mpa et d'un allongement à la rupture de 250 % ou plus mais n'excédant pas 900 %</p> <p>Film transparent, microporeux, en polyéthylène greffé à l'acide acrylique, présenté en rouleaux,</p> <p>— d'une largeur de 98 mm ou plus mais n'excédant pas 170 mm,</p> <p>— d'une épaisseur de 15 µm ou plus mais n'excédant pas 36 µm,</p> <p>du type utilisé pour la fabrication de séparateurs de batteries alcalines</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 3921 90 55	50	<p>Feuilles renforcées de fibres de verre en résine époxyde réactive sans halogène, avec durcisseur, additifs et charges inorganiques destinées à l'enrobage de systèmes de semi-conducteurs</p> <p>(1)</p>	0 %	m ²	31.12.2020
ex 4016 93 00	20	<p>Joint fabriqué en caoutchouc vulcanisé (monomères éthylène-propylène-diène) dont la bavure admissible du matériau au niveau du moule à coins ne dépasse pas 0,25 mm, de forme rectangulaire:</p> <p>— d'une longueur comprise entre 72 mm et 825 mm;</p> <p>— d'une largeur comprise entre 18 mm et 155 mm;</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 4104 41 51	10	<p>Cuir en croûte, de zébu ou d'espèces hybrides de zébu, d'une surface unitaire supérieure à 2,6 m² et comportant un trou de bosse d'une surface de 450 cm² ou plus mais n'excédant pas 2850 cm², pour la fabrication de matière premières destinées à la sellerie des véhicules automobiles</p> <p>(1)</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 5403 39 00	10	<p>Monofilament biodégradable (norme EN 14995) n'excédant pas 33 dtex, contenant au moins 98 % de polylactide (PLA) en poids, destiné à être utilisé pour la production de tissus de filtration pour l'industrie alimentaire</p> <p>(1)</p>	0 %	-	31.12.2020
* ex 6804 21 00	20	<p>Disques</p> <p>— en diamants synthétiques agglomérés avec un alliage métallique, un alliage céramique ou un alliage plastique,</p> <p>— présentant un effet d'auto-affûtage grâce à la libération constante des diamants,</p> <p>— adaptés à la découpe par abrasion de dispositifs à semi-conducteurs</p>	0 %	p/st	31.12.2019

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		<p>(«wafers»),</p> <p>— perforés au centre, ou non</p> <p>— même présentés sur un support</p> <p>— d'un poids inférieur ou égal à 377 g par pièce</p> <p>— d'un diamètre extérieur n'excédant pas 206 mm</p>			
*ex 6813 89 00	20	<p>Garnitures de friction, d'une épaisseur inférieure à 20 mm, non montées, destinées à la fabrication de composants de friction</p> <p>(1)</p>	0 %	-	31.12.2018
ex 7009 10 00	40	<p>Rétroviseur intérieur, atténuant automatiquement l'intensité lumineuse, comprenant:</p> <p>— un support de rétroviseur,</p> <p>— un boîtier en matière plastique,</p> <p>— un circuit intégré,</p> <p>utilisés dans la construction de véhicules automobiles du chapitre 87</p> <p>(1)</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 8108 20 00	40	<p>Lingot d'alliage de titane,</p> <p>— d'une hauteur minimale de 17,8 cm, d'une longueur minimale de 180 cm et d'une largeur minimale de 48,3 cm,</p> <p>— d'un poids minimal de 680 kg,</p> <p>contenant, en poids, les éléments d'alliage, suivants:</p> <p>— 3 % ou plus mais pas plus de 6 % d'aluminium</p> <p>— 2,5 % ou plus mais pas plus de 5 % d'étain</p> <p>— 2,5 % ou plus mais pas plus de 4,5 % de zirconium</p> <p>— 0,2 % ou plus mais pas plus de 1 % de niobium</p> <p>— 0,1 % ou plus mais pas plus de 1 % de molybdène</p> <p>— 0,1 % ou plus mais pas plus de 0,5 % de silicium</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 8108 20 00	50	Lingot d'alliage de titane	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8108 20 00	60	— d'une hauteur minimale de 17,8 cm, d'une longueur minimale de 180 cm et d'une largeur minimale de 48,3 cm, — d'un poids minimal de 680 kg, contenant, en poids, les éléments d'alliage suivants: — 3 % ou plus, mais pas plus de 7 % d'aluminium — 1 % ou plus, mais pas plus de 5 % d'étain — 3 % ou plus, mais pas plus de 5 % de zinc — 4 % ou plus, mais pas plus de 8 % de molybdène	0 %	-	31.12.2020
		Lingot d'alliage de titane: — d'un diamètre minimal de 63,5 cm et d'une longueur minimale de 450 cm — d'un poids minimal de 6 350 kg, contenant, en poids, les éléments d'alliage suivants: — 5,5 % ou plus, mais pas plus de 6,7 % d'aluminium, — 3,7 % ou plus, mais pas plus de 4,9 % de vanadium			
ex 8113 00 90	20	Entretroises sous forme de pavés droits en composite d'aluminium-carbure de silicium (AlSiC) utilisées dans les modules IGBT	0 %	-	31.12.2020
ex 8302 20 00	20	Roulettes — d'un diamètre extérieur de 21 mm ou plus, mais n'excédant pas 23 mm, — d'une largeur avec vis de 19 mm ou plus, mais n'excédant pas 23 mm, — avec un anneau extérieur en plastique en forme de U, — avec une vis d'assemblage montée sur le diamètre intérieur et servant de bague intérieure	0 %	p/st	31.12.2020
* ex 8407 90 10	10	Moteurs à essence à quatre temps, d'une cylindrée n'excédant pas 250cm ³ , destinés à la fabrication d'outils de jardinage des positions 8432, 8433, 8436 ou 8508 (1)	0 %	-	31.12.2016
* ex 8408 90 43	40	Moteur quadricylindre à quatre cycles, à allumage par compression et à refroidissement par liquide, d'une:	0 %	-	31.12.2017

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8408 90 45	30	— cylindrée maximale de 3 850 cm ³ et			
ex 8408 90 47	50	— d'une puissance nominale de 15 kW ou plus, mais n'excédant pas 85 kW, destiné à la fabrication des véhicules de la position 8427 (1)			
ex 8415 90 00	30	Récepteur/déshydrateur amovible, en aluminium, fabriqué par soudure à l'arc électrique, équipé d'un bloc raccord, comprenant des éléments en polyamide et en céramique: — d'une longueur de 166 mm (± 1 mm); — d'un diamètre de 70 mm (± 1 mm); — d'une capacité interne d'au moins 280 cm ³ ; — d'un degré d'absorption d'eau d'au moins 17 g; — d'une pureté interne exprimée en quantité d'impuretés admissible inférieure ou égale à 0,9 mg/dm ² ;	0 %	p/st	31.12.2020
		du type utilisé dans les systèmes de climatisation pour voiture			
ex 8415 90 00	40	Bloc d'aluminium muni de connecteurs pliés et extrudés, fabriqué par brasage à la flamme, du type utilisé dans les systèmes de climatisation pour voitures	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8415 90 00	50	Récepteur/déshydrateur amovible en aluminium, fabriqué par soudure à l'arc électrique, comprenant des éléments en polyamide et en céramique: — d'une longueur de 291 mm (± 1 mm) — d'un diamètre de 32 mm (± 1 mm) — d'une longueur de grain n'excédant pas 0,2 mm et d'une épaisseur n'excédant pas 0,06 mm, — d'un diamètre de particule solide n'excédant pas 0,06 mm,	0 %	p/st	31.12.2020
		du type utilisé dans les systèmes de climatisation pour voiture			
ex 8436 99 00	10	Partie comportant:	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		<p>— un moteur monophasé à courant alternatif,</p> <p>— un train épicycloïdal,</p> <p>— une lame coupante</p> <p>— et contenant ou non:</p> <p>— un condensateur</p> <p>— une partie équipée d'un boulon fileté</p> <p>destinée à la fabrication de broyeurs de végétaux</p> <p>(1)</p>			
*ex 8479 89 97	15	<p>Bioréacteur pour la culture biopharmaceutique de cellules:</p> <p>— dont les surfaces intérieures sont en acier inoxydable austénitique de type 316L,</p> <p>— avec une capacité de traitement de 50 litres, 500 litres, 3000 litres, 5000 litres, 10000 litres ou 15000 litres,</p> <p>— combiné ou non avec un système de «nettoyage en cours de processus» et/ou un récipient de culture spécial couplé</p>	0 %	p/st	31.12.2019
*ex 8482 10 10	30	Roulement à billes:	0 %	p/st	31.12.2019
ex 8482 10 90	20	<p>— d'un diamètre interne de 3 mm ou plus,</p> <p>— d'un diamètre extérieur n'excédant pas 100 mm,</p> <p>— d'une largeur n'excédant pas 40 mm,</p> <p>— avec ou sans pare-poussière,</p> <p>destiné à la fabrication de systèmes de direction à entraînement par courroie de moteurs, de systèmes de direction électriques ou d'appareils de direction</p> <p>(1)</p>			
ex 8501 10 10	20	<p>Moteur synchrone pour lave-vaisselle équipé d'un mécanisme de contrôle du débit de l'eau, ayant:</p> <p>— une longueur, axe non compris, de 24 mm(+/- 0,3),</p> <p>— un diamètre de 49,3 mm (+/- 0,3),</p> <p>— une tension nominale de 220 V ou plus mais n'excédant pas 240 V en</p>	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		<p>courant alternatif,</p> <p>— une fréquence nominale de 50 Hz ou plus mais n'excédant pas 60 Hz,</p> <p>— une puissance d'entrée n'excédant pas 4 W,</p> <p>— une vitesse de rotation de 4 tr/min ou plus mais n'excédant pas 4,8 tr/min,</p> <p>— un couple de sortie n'excédant pas 10 kgf/cm</p>			
ex 8501 10 99	55	<p>Vérin électrique, utilisé dans les turbochargeurs:</p> <p>— basé sur un moteur à courant continu d'une puissance de 10 à 15 W</p> <p>— avec système de vitesse</p> <p>— générant une force de traction d'au moins 250N à une température ambiante élevée à 160°C</p> <p>— générant une force de traction d'au moins 250N dans chacune de ses positions</p> <p>— ayant un battement effectif de 15 à 20 mm</p> <p>— avec ou sans interface de diagnostic embarqué</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 8501 10 99	57	<p>Moteur à courant continu:</p> <p>— d'un régime de rotor n'excédant pas 6 500 tours/mn à vide,</p> <p>— d'une tension nominale de 12,0 V (+/- 0,1);</p> <p>— dont la plage de température spécifiée s'étend au moins de - 40 °C à + 165 °C,</p> <p>— équipé ou non d'un pignon de raccordement,</p> <p>— avec ou sans fiche moteur</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 8501 31 00	35	Moteur à courant continu, convenant à l'automobile, sans balais, à excitation permanente, présentant les caractéristiques suivantes:	0 %	-	31.12.2020
ex 8501 32 00	70	<p>— d'un régime spécifié de max. 4 000 rpm,</p> <p>— d'une puissance minimale de 400 W, mais n'excédant pas 1,3 kW (à 12 V),</p> <p>— dont le diamètre de la bride est compris entre 90 mm et 150 mm,</p> <p>— dont la longueur, mesurée du début de l'arbre à son extrémité extérieure, n'excède pas 190 mm,</p>			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		<p>— dont la longueur du carter, mesurée de la bride à son extrémité extérieure, n'excède pas 150 mm,</p> <p>— dont le carter en aluminium moulé sous pression comporte deux éléments (carter de base comprenant les composants électriques et bride avec au minimum 2 et au maximum 6 points de vissage) et un raccordement d'étanchéité (rainure avec joint torique et graisse de protection),</p> <p>— un stator à dent unique en forme de T avec enroulement concentré sur bobine unique, avec une topologie 12/8, et</p> <p>— des aimants superficiels</p>			
° ex 8501 32 00	60	Moteur à traction:	0 %	-	31.12.2019
ex 8501 33 00	15	<p>— d'un couple de 200 Nm ou plus, mais n'excédant pas 300 Nm,</p> <p>— d'une puissance totale de 50 kW ou plus, mais n'excédant pas 100 kW,</p> <p>— d'une vitesse nominale de 12 500 tours/minute</p> <p>destiné à la fabrication de véhicules électriques</p> <p>(1)</p>			
ex 8505 11 00	55	Barres plates en alliage de samarium et de cobalt:	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8505 19 90	40	<p>— d'une longueur de 30,4 mm (\pm 0,05 mm),</p> <p>— d'une largeur de 12,5 mm (\pm 0,15 mm),</p> <p>— d'une épaisseur de 6,9 mm (\pm 0,05 mm),</p> <p>ou composées de ferrites, ayant la forme d'un manchon:</p> <p>— d'une longueur de 46 mm (\pm 0,75 mm),</p> <p>— d'une largeur de 29,7 mm (\pm 0,2 mm),</p> <p>destinées à devenir des aimants permanents après aimantation, des types utilisés dans les démarreurs d'automobiles et les dispositifs de suralimentation des voitures électriques</p>			

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8506 50 10	10	<p>Piles cylindriques au lithium, présentant les caractéristiques suivantes:</p> <p>— un diamètre égal ou supérieur à 14,0 mm, mais n'excédant pas 26,0 mm;</p> <p>— une longueur égale ou supérieure à 25 mm, mais n'excédant pas 51 mm;</p> <p>— une tension égale ou supérieure à 1,5 V, mais n'excédant pas 3,6 V;</p> <p>— une capacité égale ou supérieure à 0,80 Ah, mais n'excédant pas 5,00 Ah</p> <p>— destinées à la fabrication d'appareils de télémétrie, d'appareils médicaux, de compteurs électroniques ou de télécommandes</p> <p>(1)</p>	0 %	-	31.12.2020
* ex 8507 10 20	30	<p>Accumulateurs au plomb présentant les caractéristiques suivantes:</p> <p>— une capacité nominale n'excédant pas 32 Ah,</p> <p>— une longueur n'excédant pas 205 mm,</p> <p>— une largeur n'excédant pas 130 mm et</p> <p>— une hauteur n'excédant pas 190 mm</p> <p>destinés à la fabrication de marchandises relevant de la position 8711</p> <p>(1)</p>	0 %	-	31.12.2018
* ex 8507 60 00	71	<p>Batteries d'accumulateurs électriques au lithium-ion rechargeables:</p> <p>— d'une longueur de 700 mm ou plus mais n'excédant pas 2 820 mm</p> <p>— d'une largeur de 935 mm ou plus mais n'excédant pas 1 660 mm</p> <p>— d'une hauteur de 85 mm ou plus mais n'excédant pas 700 mm</p> <p>— d'un poids de 280 mm ou plus mais n'excédant pas 700 kg</p> <p>— d'une puissance n'excédant pas 130 kWh</p>	0 %	-	31.12.2017
* ex 8508 70 00	10	Circuit électronique sans boîtier destiné à mettre en marche et à commander des brosses d'aspirateurs, alimenté par un moteur dont la puissance n'excède pas 300W	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8537 10 99	96				
ex 8512 20 00	30	<p>Module d'éclairage, essentiellement composé de:</p> <p>— deux DEL,</p>	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
* ex 8512 20 00	40	<p>— de lentilles en verre ou en matière plastique qui focalisent/dispersent la lumière émise par les DEL,</p> <p>— de réflecteurs qui redirigent la lumière émise par les DEL,</p> <hr/> <p>dans un boîtier en aluminium contenant également un radiateur, monté sur un support et doté d'un actionneur</p> <p>Phare antibrouillard galvanisé sur la face intérieure, comprenant:</p> <p>— un support en plastique muni d'au moins trois attaches de fixation,</p> <p>— au moins une ampoule de 12 V</p> <p>— un connecteur,</p> <p>— un couvercle en plastique,</p> <p>— avec ou sans câble de raccordement,</p> <hr/> <p>utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87</p> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2019
ex 8512 30 90	20	<p>Avertisseur sonore pour capteurs d'aide au stationnement, logé dans un boîtier en plastique, fonctionnant selon un principe piézo-mécanique et comprenant:</p> <p>— un circuit imprimé;</p> <p>— un connecteur;</p> <p>— un support de fixation métallique (le cas échéant),</p> <hr/> <p>du type utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87</p>	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8518 90 00	60	<p>Plaque supérieure d'un système d'aimant pour haut-parleur intégralement en acier plaqué, poinçonné et estampé, qui se présente sous la forme d'un disque, comportant ou non un trou au centre, du type utilisé dans les haut-parleurs de voitures</p>	0 %	-	31.12.2020
ex 8523 51 99	10	<p>Carte mémoire SD avec un ensemble de cartes téléchargées non modernisables conçue pour être intégrée dans le module de navigation de la voiture</p> <p>(1)</p>	0 %	-	31.12.2020
* ex 8525 80 19	70	<p>Caméra pour infrarouge de grande longueur d'onde (Caméra LWIR) (selon ISO/TS 16949), avec:</p>	0 %	-	31.12.2019

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 8529 90 92	35	<ul style="list-style-type: none"> — une sensibilité dans le domaine de longueurs d'onde de 7,5 µm ou plus, mais ne dépassant pas 17 µm, — une résolution jusqu'à 640 × 512 pixels, — un poids n'excédant pas 400 g, — des dimensions n'excédant pas 70 mm × 86 mm × 82 mm, — logé ou non dans un boîtier — une prise qualifiée pour véhicules automobiles — une déviation du signal de sortie sur la gamme entière de température de fonctionnement, n'excédant pas 20 % 	0 %	-	31.12.2020
		<p>Module LCD:</p> <ul style="list-style-type: none"> — présentant une diagonale d'écran de 14,5 cm ou plus, mais n'excédant pas 25,5 cm, — avec rétro-éclairage LED, — muni d'un circuit imprimé avec EPROM, microcontrôleur, contrôleur d'horloge système et circuit de pilotage LIN-BUS, ainsi que d'autres composants actifs et passifs, — avec une fiche à 8 broches pour l'alimentation et interface LVDS à 4 broches, — présenté ou non dans un boîtier, <p>destiné à être intégré ou fixé de manière permanente dans les véhicules à moteur du chapitre 87</p> <p>(1)</p>			
*ex 8529 90 92	36	<p>Module LCD:</p> <ul style="list-style-type: none"> — présentant une diagonale d'écran de 14,5 cm ou plus, mais n'excédant pas 20,3 cm, — avec ou sans fonction tactile, — avec rétro-éclairage LED, — muni d'un circuit imprimé avec EEPROM, microcontrôleur, récepteur LVDS et autres éléments actifs et passifs, — avec une fiche à 12 broches pour l'alimentation et interfaces CAN et LVDS, — dans un boîtier avec écran et autres fonctions de commande, 	0 %	-	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
*ex 8529 90 92	55	<p>destiné à être monté dans les véhicules à moteur du chapitre 87</p> <p>(1)</p> <p>Modules à diodes électroluminescentes organiques (OLED), consistant en une ou plusieurs cellules de verre ou de plastique TFT, contenant des substances organiques, non combiné à un dispositif d'écran tactile, et équipé d'un ou de plusieurs circuits imprimés munis d'une électronique de contrôle destinée à l'adressage des pixels, du type utilisé pour la fabrication de téléviseurs et de moniteurs</p> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2019
ex 8529 90 92	85	<p>Module LCD couleur dans un boîtier:</p> <hr/> <p>— d'une diagonale d'écran égale ou supérieure à 14,48 cm, mais ne dépassant pas 26 cm,</p> <p>— non combiné à un dispositif d'écran tactile («TouchScreen»),</p> <p>— avec rétroéclairage et microcontrôleur,</p> <p>— équipé d'un contrôleur CAN (Controller area network), d'une interface LVDS (Low-voltage differential signalling) et d'un connecteur CAN/alimentation électrique,</p> <p>— dépourvu de module de traitement des signaux,</p> <p>— équipé d'une électronique de contrôle dont le seul but est l'adressage de la pixellisation,</p> <p>— équipé d'un mécanisme motorisé permettant de faire sortir ou rentrer l'unité d'affichage (dispositif de positionnement),</p> <hr/> <p>destiné à être intégré de manière permanente dans des véhicules relevant du chapitre 87</p> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2020
*ex 8535 90 00	20	<p>Circuit imprimé sous forme de plaques faites d'un matériau isolant, comportant des connexions électriques et des points de soudure, utilisé pour la fabrication d'unités de rétroéclairage pour modules LCD</p> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2018
ex 8536 69 90	60	<p>Pièces de connexion électriques d'une longueur n'excédant pas 12,7 mm et d'un diamètre n'excédant pas 10,8mm, destinées à être utilisées dans la fabrication de prothèses auditives et de processeurs vocaux</p> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8536 90 85	20	Boîtier de puces à semi-conducteurs sous la forme d'un cadre en plastique équipé d'une grille de connexion munie de plots de contact, pour une tension n'excédant pas 1 000 V	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8536 90 85	30	Rivets de contact: — en cuivre — avec revêtement en alliage nickel-argent (AgNi10) ou en argent contenant en poids 11,2 % (± 1.0 %) d'oxyde d'étain et d'oxyde d'indium, conjointement — d'une épaisseur de 0,3 mm (-0/+0,015 mm)	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8537 10 91	50	Module de commande de fusibles dans un boîtier en plastique avec supports de fixation comportant: — des interfaces de connexion avec ou sans fusibles, — des ports de raccordement, — une carte de circuits imprimés avec microprocesseur intégré, minirupteur et relais des types utilisés pour la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87	0 %	p/st	31.12.2020
* ex 8537 10 91	60	Unités de commande électroniques, fabriquées conformément à la classe 2 de la norme IPC-A-610E, présentant au moins les caractéristiques suivantes:	0 %	p/st	31.12.2018
ex 8537 10 99	45	— un courant alternatif à l'entrée de 208 V ou plus, mais n'excédant pas 400 V, — une entrée logique de 24 V en courant continu, — un disjoncteur à ouverture automatique, — un interrupteur d'alimentation principal, — des connecteurs et câbles électriques internes ou externes, — dans un boîtier mesurant 281 mm x 180 mm x 75 mm ou plus, mais n'excédant pas 630 mm x 420 mm x 230 mm, du type utilisé pour la fabrication de machines de recyclage ou de triage			
ex 8537 10 99	35	Unité de contrôle électronique sans mémoire, d'une tension de 12 V, destinée aux systèmes d'échange d'informations dans les véhicules (pour la connexion des services audio, de la téléphonie, de la navigation, des caméras et des services sans fil dans les véhicules) et comportant:	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8538 90 91	20	<p>— 2 boutons rotatifs;</p> <p>— au moins 27 boutons poussoirs;</p> <p>— plusieurs LED;</p> <p>— 2 circuits intégrés pour la réception et l'émission de signaux de contrôle via le bus LIN</p>	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8538 90 99	50	<p>Antenne intérieure destinée au système de verrouillage des portes de la voiture, comprenant:</p> <p>— un module antenne dans un boîtier en plastique,</p> <p>— un câble de raccordement équipé d'une prise,</p> <p>— au moins deux supports de fixation,</p> <p>— même des cartes de circuits imprimés (PCB) incluant des circuits intégrés, diodes et transistors</p> <p>du type utilisé dans la fabrication des marchandises du code NC 8703</p>			
ex 8544 30 00	80	<p>Câble d'extension à deux conducteurs équipé de deux connecteurs, incluant au minimum:</p>	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8544 42 90	60	<p>— un œillet en caoutchouc,</p> <p>— une gaine en matière plastique,</p> <p>— un support de fixation métallique,</p> <p>du type utilisé pour connecter les capteurs de vitesse dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87</p>			
ex 8544 42 90	70	<p>Conducteurs électriques:</p> <p>— d'une tension n'excédant pas 80 V,</p> <p>— d'une longueur n'excédant pas 120 cm,</p> <p>— munis de pièces de connexion,</p> <p>destinés à être utilisés dans la fabrication de prothèses auditives, de kits d'accessoires et de processeurs vocaux</p> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 8544 49 93	30	<p>Conducteurs électriques:</p> <hr/> <p>— d'une tension n'excédant pas 80 V,</p> <p>— en alliage platine-iridium,</p> <p>— avec revêtement en poly(tétrafluoroéthylène),</p> <p>— non munis de pièces de connexion,</p> <hr/> <p>destinés à être utilisés dans la fabrication de prothèses auditives, d'implants et de processeurs vocaux</p> <p>(1)</p>	0 %	m	31.12.2020
* ex 8708 30 10	20	<p>Unité de commande de frein composée:</p> <hr/> <p>— d'une capacité de 13,5 V (\pm 0,5 V),</p> <p>— d'un mécanisme de vis à billes permettant de contrôler la pression du liquide de frein dans le maître-cylindre</p> <p>— destinée à être utilisée dans la fabrication de véhicules</p> <hr/> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2019
ex 8708 40 50	10	<p>Boîte de vitesses hydrodynamique automatique avec convertisseur de couple hydraulique, sans boîte de transfert, cardan et différentiel avant, utilisée dans la fabrication de véhicules automobiles du chapitre 87</p> <p>(1)</p>	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 50 55	10	<p>Arbre latéral d'essieu automobile dont les deux extrémités sont munies d'un joint homocinétique, du type utilisé dans la fabrication des marchandises du chapitre 87</p>	0 %	p/st	31.12.2020
ex 8708 91 99	30	<p>Entrée ou sortie de réservoir d'air fabriquée selon la méthode gravimétrique pour l'alliage d'aluminium EN AC 42100, présentant:</p> <hr/> <p>— une planéité de surface isolée ne dépassant pas 0,1 mm;</p> <p>— une quantité de particules admissibles de 0,3 mg/élément;</p> <p>— une distance entre chaque pore d'au moins 2 mm,</p> <p>— un seul pore d'une dimension admise de 0,4 mm,</p> <p>— moins de 3 pores mesurant plus de 0,2 mm</p> <hr/> <p>— du type utilisé dans les échangeurs thermiques des systèmes de</p> <hr/>	0 %	p/st	31.12.2020

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
		refroidissement pour voiture			
ex 8714 10 90	20	Radiateur du type utilisé sur les motocycles et adapté aux fixations (1)	0 %	p/st	31.12.2020
*ex 8714 91 30	24	Fourches avant avec des fourreaux en aluminium, destinées à la fabrication de bicyclettes	0 %	-	31.12.2018
ex 8714 91 30	34	(1)			
ex 8714 91 30	71				
ex 8714 96 10	10	Pédales, destinées à la fabrication de bicyclettes (1)	0 %	-	31.12.2020
ex 8714 99 90	30	Tiges de selle, destinées à la fabrication de bicyclettes (1)	0 %	p/st	31.12.2020
*ex 9001 50 41	30	Verre de lunetterie correcteur non détourné, organique, ouvert sur les deux faces, de forme ronde:	1.45 %	-	31.12.2019
ex 9001 50 49	30	— d'un diamètre compris entre 4,9 cm et 8,2 cm, — d'une hauteur comprise entre 0,5 et 1,8 cm, mesurée, lorsque le verre est placé sur une surface plane, du plan horizontal jusqu'au centre optique de la surface antérieure du verre du type utilisé pour être usiné, afin d'être adapté sur une paire de lunettes			
*ex 9001 50 80	30	Ébauches de verre de lunetterie correcteur non détourné, organique, ouvert sur une face, de forme ronde: — d'un diamètre compris entre 5,9 cm et 8,5 cm, — d'une hauteur comprise entre 1,2 cm et 3,5 cm, mesurée, lorsque le verre est placé sur une surface plane, du plan horizontal jusqu'au centre optique de la surface antérieure du verre, du type utilisé pour être usiné afin d'être adapté sur une paire de lunettes	0 %	-	31.12.2019

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
ex 9002 11 00	15	Objectif infrarouge à focalisation motorisée:	0 %	-	31.12.2020
ex 9002 19 00	10	<p>— fonctionnant pour des longueurs d'onde 3-5 µm,</p> <p>— offrant une image nette de 50 m à l'infini,</p> <p>— avec des champs de taille 3°x2,25° 9°x6,75°,</p> <p>— dont le poids n'excède pas 230 g,</p> <p>— dont la longueur n'excède pas 88 mm,</p> <p>— dont le diamètre n'excède pas 46 mm,</p> <p>— athermalisé,</p> <p>utilisé dans la fabrication de caméras thermiques, jumelles infrarouge, viseurs d'armes</p> <p>(1)</p>			
*ex 9025 80 40	50	<p>Capteur électronique à semi-conducteurs permettant de mesurer au moins deux des éléments suivants:</p> <p>— la pression atmosphérique, la température (également pour la compensation de la température), l'humidité ou les composés organiques volatils,</p> <p>— dans un boîtier adapté à l'assemblage entièrement automatisé de circuits imprimés ou nu, composé des éléments suivants:</p> <p>— un ou plusieurs circuits intégrés monolithiques à application spécifique (ASIC)</p> <p>— un ou plusieurs capteurs microélectromécaniques (MEMS), avec des éléments mécaniques intégrés dans des structures tridimensionnelles sur le matériau semi-conducteur, fabriqués selon la technique des semi-conducteurs,</p> <p>du type destiné à être incorporé aux produits relevant des chapitres 84 à 90 et du chapitre 95</p>	0 %	p/st	31.12.2019
*ex 9031 80 38	15	<p>Dispositif de mesure de la vitesse de roulement des véhicules à moteur (capteur de vitesse à semi-conducteurs) composé:</p> <p>— d'un circuit intégré monolithique dans un boîtier et</p> <p>— d'un ou plusieurs condensateurs SMD discrets connectés en parallèle au circuit intégré</p> <p>— également d'un capteur magnétique permanent</p>	0 %	p/st	31.12.2018

Code NC	TARIC	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes	Unité supplémentaire	Date prévue de l'examen obligatoire
* ex 9031 80 38	25	déTECTANT le mouvement d'un générateur d'impulsions Capteur électronique à semi-conducteurs, permettant de mesurer l'accélération et/ou la vitesse angulaire: <hr/> — même associé à un capteur de champ magnétique, <hr/> — dans un boîtier adapté à l'assemblage automatisé de circuits imprimés ou nu, comprenant: <hr/> — un ou plusieurs circuits intégrés monolithiques à application spécifique (ASIC), <hr/> — un ou plusieurs capteurs microélectromécaniques (MEMS), avec des éléments mécaniques intégrés dans des structures tridimensionnelles sur le matériau semi-conducteur, fabriqués selon la technologie des semi-conducteurs, <hr/> — même un microcontrôleur intégré, <hr/> du type destiné à être incorporé aux produits relevant des chapitres 84 à 90 et du chapitre 95	0 %	p/st	31.12.2019
* ex 9401 90 80	20	Longeron, d'une épaisseur de 0,8 mm à 3 mm, utilisé dans la fabrication de sièges de voiture inclinables (1)	0 %	p/st	31.12.2018
ex 9607 20 10	10	Curseurs, bandes étroites munies de dents, arrêts et autres parties de fermetures éclair, en métal commun, destinés à la fabrication de fermetures éclair (1)	0 %	-	31.12.2020
ex 9607 20 90	10	Bandes étroites dotées d'agrafes en plastique, destinées à la fabrication de fermetures éclair (1)	0 %	-	31.12.2020

(1) La suspension des droits est subordonnée à la surveillance douanière de la destination particulière conformément à l'article 254 du règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union (JO L 269 du 10.10.2013, p. 1).

(2) Toutefois, la suspension des droits de douane ne s'applique pas lorsque la transformation est effectuée par des entreprises de vente au détail ou de restauration.

(3) Seul le droit ad valorem est suspendu. Le droit spécifique continue de s'appliquer.

* Suspension relative à un produit figurant à l'annexe du règlement (UE) n° 1344/2011 dont le code NC ou TARIC ou la désignation est modifié par le présent règlement.

ANNEXE II

Code NC	TARIC
*ex 2008 99 91	10
*ex 2009 89 99	94
*ex 2106 10 20	10
*ex 2805 19 90	10
*ex 2836 99 17	20
*ex 2903 39 29	10
*ex 2916 39 90	20
*ex 2922 29 00	60
*ex 2935 00 90	41
*ex 3201 90 90	40
ex 3204 17 00	70
*ex 3212 10 00	10
*ex 3701 30 00	10
*ex 3824 90 92	62
*ex 3901 10 10	30

Code NC	TARIC
ex 3901 30 00	80
*ex 3901 90 90	60
*ex 3901 90 90	82
*ex 3919 10 80	67
*ex 3919 90 00	46
*ex 3919 90 00	48
*ex 3920 20 29	92
*ex 3920 20 29	93
*ex 3920 99 59	60
*ex 6804 21 00	10
*ex 6813 89 00	10
ex 7606 12 92	40
*ex 7607 20 90	30
*ex 8407 90 10	10
*ex 8408 90 43	30
*ex 8408 90 45	20

Code NC	TARIC
*ex 8408 90 47	30
ex 8408 90 47	40
*ex 8479 89 97	60
*ex 8482 10 10	20
*ex 8501 32 00	60
*ex 8501 33 00	15
*ex 8507 10 20	30
*ex 8507 60 00	63
*ex 8508 70 00	10
*ex 8512 20 00	10
ex 8512 90 90	10
*ex 8525 80 19	25
ex 8526 91 20	80
ex 8527 29 00	10
*ex 8529 90 92	35
*ex 8529 90 92	36

Code NC	TARIC
*ex 8529 90 92	55
*ex 8535 90 00	20
*ex 8537 10 91	40
*ex 8537 10 99	96
*ex 8708 30 10	10
*ex 8714 91 30	24
*ex 8714 91 30	34
*ex 8714 91 30	71
*ex 9001 50 41	20
*ex 9001 50 49	20
*ex 9001 50 80	20
*ex 9025 80 40	40
*ex 9029 10 00	20
*ex 9031 80 38	40
*ex 9401 90 80	20

* Suspension relative à un produit figurant à l'annexe du règlement (UE) n° 1344/2011 dont le code NC ou TARIC ou la désignation est modifié par le présent règlement.
